



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Mandeville

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 1^{er} octobre 2013 à 19 h 30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation, Madame la Mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

314-10-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Corriveau
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

315-10-2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 SEPTEMBRE 2013 ET DE L'AJOURNEMENT DU 4 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 3 septembre 2013 et de l'ajournement du 4 septembre soient et sont adoptés dans leurs formes et teneurs.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

316-10-2013

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

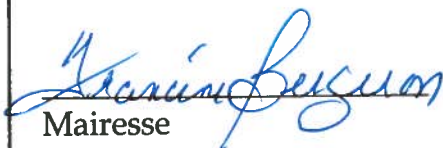


**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Mandeville**

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de septembre 2013 tels que lus, les chèques numéro 10 450 à 10 536 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 410 771.33 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.


Mairesse


Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

317-10-2013

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2013 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

318-10-2013

INNOVISION

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service d'INNOVISION daté du 6 septembre 2013 pour la confection, révision de la liste électorale et la production des avis d'inscription pour un montant de 2 400 \$ plus taxes.

Que la municipalité verse un acompte de 30 % payable à la signature du contrat.

Adoptée à l'unanimité.

319-10-2013

ÉTHIER AVOCATS INC. - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Mandeville**

Que la municipalité de Mandeville mandate ÉTHIER AVOCATS INC. pour le nouvel exercice de récupération de la TPS et TVQ.

Que la municipalité versera à PLANITAXE pour le travail exécuté une commission équivalente à trente-cinq pour cent (35 %), calculés en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts, plus toutes taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

320-10-2013

ÉQUITÉ SALARIALE - OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de services professionnels de Madame Jeannine David-McNeil afin de vérifier la conformité de sa politique salariale en regard de la Loi sur l'équité salariale.

Que les travaux seront facturés sur une base horaire au tarif de 175.00 \$ et pour un maximum de 2 000.00 \$.

Que cette dépense soit imputée au budget 2014.

Adoptée à l'unanimité.

321-10-2013

**TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE
LANAUDIÈRE (TROCL) - DEMANDE D'APPUI**

Considérant que la municipalité de Mandeville désire appuyer les organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »;

Considérant que les organismes communautaires autonomes revendiquent un meilleur soutien financier pour réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés;

Considérant que les organismes communautaires autonomes sont indispensables au maintien du tissu social québécois et qu'ils constituent des lieux privilégiés que se donnent les communautés pour apporter des réponses à leurs besoins;

Considérant que la municipalité reconnaît l'apport positif des organismes dans notre milieu;

Considérant notre volonté que le gouvernement s'engage en faveur des organismes communautaires autonomes;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville appuie les deux demandes des organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire », soit :



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Mandeville

- Un financement à la mission adéquat;
- Un programme national de financement qui assure leur pérennité.

Adoptée à l'unanimité.

322-10-2013

CHEMIN DU LAC LONG

Attendu que les propriétaires du 600 chemin du lac Long n'ont pas donné suite à la résolution portant le numéro 183-06-2013 concernant la cession de la municipalité d'une partie de l'ancien chemin situé au lac Long afin de rendre le terrain de leur propriété conforme à la réglementation municipale;

Attendu qu'une servitude de passage devait être incluse au contrat de notaire pour les résidents qui peuvent avoir accès à leurs propriétés par l'ancien chemin du lac Long;

Attendu que la municipalité de Mandeville ne veut pas causer de préjudice aux autres propriétaires qui ont intérêt à utiliser l'ancien chemin du Lac Long;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville rescinde la résolution portant le numéro 183-06-2013 pour valoir à toutes fins que de droit.

Que la municipalité cède à Maxime Tremblay et Annick Tremblay, propriétaires du 600 chemin du lac Long, le résidu de chemin inutilisé suite à la modification du chemin à cet endroit au Lac Long.

Que cette résolution est conditionnelle à ce qu'une clause soit obligatoire dans l'acte notarié afin de mentionner qu'une servitude de passage sera autorisée aux propriétaires qui empruntent cet ancien chemin.

Que l'offre contenue à la présente doit être acceptée le ou avant le 30 octobre 2013, à défaut de quoi elle deviendra caduque.

Que si l'offre est acceptée, les frais d'arpenteur et de notaire seront payables par les propriétaires du 600 chemin du lac Long.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

323-10-2013

FONDS DES CARRIÈRES ET SABLÈRES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Corriveau

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Mandeville**

Que la municipalité de Mandeville accepte la liste jointe des factures qui sont affectées à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

324-10-2013

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 295-09-2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 295-09-2013, datée du 3 septembre 2013 concernant la glissière de sécurité au chemin de la Branche à Gauche à l'effet d'autoriser le montant de la facture de 5 806.24 plus les taxes au lieu de 5 440.48 \$.

Adoptée à l'unanimité.

325-10-2013

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 179-06-2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 179-06-2013 et datée du 3 juin 2013 concernant l'isolation au garage municipal à l'effet que le montant soit de 15 850.00 \$ plus taxes au lieu de 10 495.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

326-10-2013

DÉNEIGEMENT DE LA GRANDE VALLÉE ENR.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats avec DÉNEIGEMENT DE LA GRANDE VALLÉE ENR. pour la saison 2013-2014.

Adoptée à l'unanimité.

327-10-2013

APPUI ET PARTICIPATION AU PROJET DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, DIRECTION DES LAURENTIDES-LANAUDIÈRE - PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE DESJARDINS INCLUANT LE DRAINAGE ENTRE LA 21^E AVENUE ET LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

Considérant que le Ministère des Transports du Québec a présenté le projet de réfection de la rue Desjardins ainsi que l'installation d'un nouveau système d'égout pluvial qui se trouve entre la 21^e avenue et la rue Saint-Charles-Borromée, dans une réunion extraordinaire avec la Mairesse et certains des membres du conseil municipal le 19 juillet 2013;

Considérant qu'il y a une opportunité de pouvoir amener les eaux d'égout pluviales aux émissaires existants de la Municipalité;



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Mandeville

Considérant que, le Ministère doit obtenir une autorisation de la Municipalité pour réaliser les travaux sur le réseau municipal, et pourrait avoir besoin de servitude de construction sur les terrains riverains au réseau municipal;

Considérant que le projet de drainage nécessite l'installation de bordures impliquant la régularisation des accès;

Considérant que la Municipalité convient d'obtenir les acquisitions nécessaires à l'aménagement du système de drainage, tels fossé, conduits d'égout pluvial et émissaire;

Considérant que la Municipalité, de par son appui au ministère des Transports du Québec, devrait faciliter l'obtention du certificat d'autorisation de construction du MDDEFP (ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs);

Considérant que le ministère des Transports du Québec s'engage à informer et impliquer la Municipalité dans l'avancement du projet, de la phase conception jusqu'aux travaux;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

V.M.
/

D'approuver le projet du ministère des Transports du Québec pour la réfection de la rue Desjardins.

D'autoriser le Ministère d'utiliser nos installations d'égouts pluviaux existants, minimisant des coûts de construction.

D'autoriser le Ministère à exécuter, au besoin, les travaux dans les emprises de la Municipalité.

D'appuyer le Ministère auprès de ses citoyens dans la démarche de la régularisation des accès.

De réaliser les acquisitions et servitudes de construction nécessaires dans les rues transversales jusqu'aux émissaires, afin que le nouveau système d'égout de la rue Desjardins puisse conduire l'eau pluviale vers la rivière.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Corriveau, conseiller, se retire pour la résolution suivante afin de ne pas influencer ou de tenter d'influencer le vote.

328-10-2013

TI-BONHOMME EXCAVATION INC.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Mandeville**

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de TI-BONHOMME EXCAVATION INC. portant le numéro 1112, datée du 6 septembre 2013 d'une somme de 2 070,00 \$ plus les taxes pour l'installation d'une fosse septique au garage municipal situé au 164 rue Saint-Charles-Borromée.

Que cette dépense soit imputée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Corriveau, conseiller reprend sa place à la table du conseil municipal.

329-10-2013

REVÊTEMENTS DE BOIS INC.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu**

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de REVÊTEMENTS DE BOIS INC. portant le numéro 271713, d'une somme de 15 569.30 \$ plus les taxes pour le revêtement extérieur au garage municipal situé au 164, rue Saint-Charles-Borromée.

Que cette dépense soit imputée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

330-10-2013

RÉNOVATION L. BEAUPARLANT ENR.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu**

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de RÉNOVATION L. BEAUPARLANT ENR. portant le numéro 0287, d'une somme de 8 450.00 \$ plus les taxes pour l'installation du revêtement extérieur au garage municipal situé au 164 rue Saint-Charles-Borromée.

Que cette dépense soit imputée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

331-10-2013

MULTI CHAUFFAGE MORIN INC.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu**

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de MULTI CHAUFFAGE MORIN INC. portant le numéro MAM-90713 P2, d'une somme de 9 860.00 \$ plus les taxes pour l'installation d'un système de chauffage infrarouge au garage municipal situé au 164 rue Saint-Charles-Borromée.

Que cette dépense soit imputée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Mandeville

Monsieur Guy Corriveau, conseiller, se retire pour la résolution suivante afin de ne pas influencer ou de tenter d'influencer le vote.

332-10-2013

TI-BONHOMME EXCAVATION - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de TI-BONHOMME EXCAVATION à l'effet de nettoyer les fossés sur la 21^e Avenue.

Que Ti-Bonhomme excavation effectue le travail sans frais et récupère le matériel des fossés.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Corriveau, conseiller reprend sa place à la table du conseil municipal.

ENVIRONNEMENT

333-10-2013

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC MCGREY

Demande de remboursement des frais relatifs aux analyses d'eau par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) pour les activités de suivi 2013, d'une somme de 290.00 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville rembourse les frais de 290.00 \$ par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

334-10-2013

MAINLEVÉE - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une mainlevée à la demande des Trouvailles de Mandeville pour l'immeuble situé au 80 St-Charles-Borromée à Mandeville.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Mandeville

335-10-2013

BARRAGE ROUTIER - HOCKEY MINEUR

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu**

Que la municipalité de Mandeville autorise les équipes du hockey mineur LES ARCHERS Bantam et Midget A à faire un barrage routier le samedi 12 octobre 2013.

Que par la présente autorisation, ladite municipalité se dégage de toutes responsabilités.

Adoptée à l'unanimité.

336-10-2013

DANIEL ROBERGE

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu**

Que la municipalité de Mandeville engage Monsieur Daniel Roberge, opérateur de machineries lourdes;

Qu'il soit affecté à différentes tâches aux travaux publics;

Que le taux horaire soit de 14.99 \$/l'heure à temps partiel, pour un maximum de 40 h /semaine et pour une période indéterminée.

Que la période de probation soit de six (6) mois.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

337-10-2013

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu**

Que la présente assemblée soit et est levée à 19 h 52.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Mandeville

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants
pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : # 318-10-2013,
333-10-2013, 319-10-2013, 320-10-2013, 324-10-2013, 325-10-2013,
328-10-2013, 329-10-2013, 330-10-2013, 331-10-2013

V.M.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière

.....

Francine Bergeron, mairesse

Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière

